

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258 rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 14 août 2017, séance à laquelle assistaient M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, MM. les Conseillers Denis Ricard, Louis Ricard, Michel Ricard, Gaston Wolfe et Pascal Thuot, sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

Ouverture de la séance (20 h)

2017-08-01 Sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil
Adoption de municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.
l'ordre du
jour

2017-08-02 Sur proposition de M. le Conseiller Michel Ricard, il est résolu par les membres du conseil
Approbation municipal présents que le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017, qui a été transmis
procès-verbal aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.
4 juillet 2017

2017-08-03

RESCINDER RÉSOLUTION N^o 2015-08-04
DÉROGATION MINEURE
RÉF. : 9215-0226 QUÉBEC INC. (M. SYLVAIN LAFORTUNE)
LOT 2799985
178 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE l'adoption par le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis à sa
séance du 10 août 2015, de la résolution portant le numéro 2015-08-04 à l'effet que :

« ...la demande de dérogation mineure portant le numéro 2015-01-CCU soumise par 9215-0226 Québec inc. en référence au lot 2799985, soit accordée »;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'avis donné par
le Comité consultatif d'urbanisme sous la côte « Août 2017-03 »
recommandant au conseil municipal d'abroger la demande de
dérogation mineure du 178 rue Principale, propriété de 9215-0226
Québec inc., lot n^o 2799985;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par
les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Soit rescindée la résolution portant le numéro 2015-08-04 adoptée le 10 août 2015, en regard de la dérogation mineure accordée pour l'immeuble sis au 178 rue Principale à Saint-Alexis concernant la largeur minimale requise de la façade du bâtiment principal étant un commerce de restauration.

Démission personnel administratif

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil du départ de M^{me} Nathalie Jetté, technicienne administrative à l'emploi de la Municipalité depuis décembre 2016.

2017-08-04

ANNULATION **CONVENTION D'ENTENTE SERVICES ADMINISTRATIFS** **MRC DE MONTCALM/SSI**

- ATTENDU l'entente intervenue en janvier 2017, entre la MRC de Montcalm et la Municipalité de Saint-Alexis relative à la fourniture de services administratifs par la Municipalité de Saint-Alexis en regard de tâches administratives pour le Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm;
- ATTENDU QUE la technicienne administrative à l'emploi de la Municipalité de Saint-Alexis a remis sa démission;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis, de ce fait (démission de M^{me} Nathalie Jetté) ne peut poursuivre les services administratifs convenus à ladite entente, celle-ci n'ayant plus cours;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Michel Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
 - La Municipalité de Saint-Alexis avise la MRC de Montcalm de l'annulation à l'entente intervenue en janvier 2017 rétroactivement au 10 août 2017 (fin de l'emploi de M^{me} Jetté) pour la fourniture de tâches administratives pour le Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm.

2017-08-05

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE **FADOQ DE SAINT-ALEXIS** **45^E ANNIVERSAIRE**

Suite à la demande d'aide financière présentée par le Comité organisateur de la FADOQ de Saint-Alexis pour l'organisation de la fête du 45^e anniversaire de fondation. Sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que la Municipalité de Saint-Alexis accorde une aide financière au montant de 200,00 \$ au Comité de la FADOQ de Saint-Alexis.

Demande de soutien financier
Solidarité Ristigouche

Les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de soutien financier pour le comité Solidarité Ristigouche Lanaudière et du communiqué du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ), ladite documentation transmise en regard des procédures judiciaires intentées par la compagnie pétrolière Gastem contre la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est en regard d'une réglementation visant à protéger les sources d'eau potable des citoyens.

Il est convenu de ne pas acquiescer à la demande.

2017-08-06

MRC DE MONTCALM
RÉSEAU FIBRES OPTIQUES

- ATTENDU le projet de construction d'extension par la MRC de Montcalm de son réseau de fibres optiques sur l'ensemble des zones de son territoire qui ne sont pas desservies ou mal desservies;
- ATTENDU la mise en place par la MRC de Montcalm de l'organisme à but non lucratif Montcalm Télécom et Fibres Optiques (MTFO) comme organisme responsable de l'exploitation du réseau de fibres optiques de ladite MRC;
- ATTENDU QUE des infrastructures et autres équipements nécessaires ou projets seront requis sur l'ensemble du territoire de la MRC de Montcalm et plus particulièrement pour la Municipalité de Saint-Alexis sur l'immeuble sis au 258 rue Principale, soit à l'hôtel de ville, l'implantation d'un cabinet sur socle en béton;
- ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance d'une documentation (lettre et plan) relativement à l'implantation d'un cabinet (passif) sur le terrain de l'hôtel de ville;
- ATTENDU QU' un acte de servitude/droit de passage devra être conclu pour les équipements qui seront installés sur le terrain de la Municipalité de Saint-Alexis;
- ATTENDU QUE des services professionnels seront requis aux fins de réalisation du dossier relativement au titre de la présente résolution;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
 - Le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis autorise Montcalm Télécom et Fibres Optiques (MTFO) à construire l'infrastructure de soutènement pour un cabinet de la fibre optique sur le terrain de la Municipalité étant le lot portant le numéro 2799942 du cadastre du Québec, circonscription de Montcalm;
 - Les coûts engendrés pour l'exécution des travaux incluant les équipements et les services professionnels (acte notarié, arpentage, publication, permis, etc.) relatifs à la réalisation de la présente résolution seront à la charge de Montcalm Télécom et Fibres Optiques (MTFO);

- Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer l'acte de servitude/droit de passage à intervenir et autres documents inhérents au dossier donnant plein effet à la présente résolution.

2017-08-07

UTILISATION LOCAUX MUNICIPAUX
SÛRETÉ DU QUÉBEC/URGENCE

ATTENDU QUE la direction du Centre de services Montcalm-Matawinie de la Sûreté du Québec demande aux différents conseils municipaux l'autorisation d'utiliser leurs locaux comme centre de commandement lors d'incidents de sécurité publique sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU' il serait avantageux pour la Municipalité et pertinent pour les services policiers de permettre l'utilisation des locaux de la Municipalité de Saint-Alexis lors de situations d'urgence;

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique de la MRC de Montcalm recommande l'utilisation de locaux municipaux par la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis autorise la Sûreté du Québec à utiliser des locaux de la Municipalité de Saint-Alexis lors d'incidents demandant un poste de commandement sur le territoire de Saint-Alexis selon un protocole établi entre les parties;
- Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer la convention d'entente à intervenir et autres documents inhérents au dossier donnant plein effet à la présente résolution.

MTQ remplacement de lampadaires,
intersection rue Principale/route 158

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports entreprend le processus d'appel d'offres public en vue d'effectuer le remplacement de lampadaires situés sur la route 158 à la hauteur de la rue Principale à Saint-Alexis. Au MTQ le processus d'appel d'offres public est d'une durée de trois (3) mois.

Il est convenu que lorsque l'entrepreneur sera connu que la Municipalité désire procéder ou faire procéder à la pose d'un luminaire supplémentaire de chaque côté de la route 158 de type concordant avec ceux du MTQ.

ACQUISITION IMMEUBLE
PARTIE DE LOTS 2538305 ET 2538306
2^E PUIITS D'ADDITION

- ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris des démarches dans le but d'exploiter un second puits d'approvisionnement en eau potable situé en zone agricole sur la propriété de M. Wilfrid Lépine du 153 rue Principale à Saint-Alexis;
- ATTENDU l'adoption par le conseil municipal de Saint-Alexis de la résolution portant le numéro 2015-01-12 à sa séance du 12 janvier 2015, à l'effet QUE :
- « La Municipalité de Saint-Alexis soit autorisée à signer avec M. Wilfrid Lépine une promesse bilatérale d'achat et de vente d'immeubles au montant de 75 000,00 \$, lequel sera versé au moment de la signature de l'acte de vente et assujetti, s'il y a lieu, aux différentes taxes applicables selon les lois en vigueur. Ladite promesse d'achat est conditionnelle aux autorisations gouvernementales requises et plus particulièrement à l'autorisation de la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec pour et uniquement l'utilisation à une fin autre qu'agricole et à l'aliénation d'une partie des lots numéros 2538305 et 2538306 du cadastre du Québec, appartenant à M. Lépine.... »;*
- ATTENDU QUE les lots ci-avant mentionnés feront l'objet d'une renumérotation du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm;
- ATTENDU QUE les lots ci-avant mentionnés sont situés à l'intérieur de la zone agricole permanente relativement à l'application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (L.R.Q. c. P-411.1)*;
- ET QU'
- à cet effet les parties de terrain que la Municipalité souhaite acquérir ont fait l'objet d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en date du 19 juillet 2017, portant le numéro 413083, autorisant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles des parties de lots ci-avant mentionnés d'une superficie de 4267,56 mètres carrés pour l'installation d'un puits, d'un chemin d'accès permanent, de même que tous les équipements nécessaires incluant les canalisations pour rejoindre le lot 2799989 situé hors de la zone agricole;
- ATTENDU QUE des services professionnels seront requis aux fins de réalisation du dossier relativement au titre de la présente résolution;
- ATTENDU les pouvoirs généraux accordés aux municipalités en vertu de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47-1)* et le Code municipal du Québec;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

- L'étude de M^e Adélarde Éthier, notaire du 206, rue Principale, Saint-Alexis, Québec, J0K 1T0, soit mandatée à produire l'acte d'achat à intervenir entre la Municipalité de Saint-Alexis et M. Wilfrid Lépine en référence aux parties de lots 2538305 et 2538306;
- Les coûts engendrés par les services professionnels (nouvelle immatriculation cadastrale, publication, acte notarié, permis, etc.) relatifs à la réalisation de la présente résolution seront à la charge de la Municipalité de Saint-Alexis;
- L'acquisition de l'immeuble étant une partie des lots numéros 2538305 et 2538306 le sera pour la somme de 75 000,00 \$ assujettie, s'il y a lieu, aux différentes taxes applicables selon les lois en vigueur;
- Les crédits budgétaires nécessaires pour procéder à l'acquisition du terrain sont ceux établis aux règlements d'emprunt portant le numéro 2014-016 relatif à des travaux d'infrastructures et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 28 août 2014;
- Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer l'acte d'achat à intervenir et autres documents inhérents au dossier donnant plein effet à la présente résolution.

2017-08-09

PROGRAMME DE SOUTIEN
DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS 2017-2018

- ATTENDU le programme de soutien financier du ministère de la Famille pour l'élaboration du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2017-2018;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désire mettre en œuvre une politique des aînés, soit l'élaboration d'une politique des aînés et le plan d'action qui en découle;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Michel Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- Le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2017-2018;
 - Le soutien financier soit demandé pour le projet de l'élaboration d'une politique des aînés et du plan d'action afférents;
 - Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du Formulaire de demande de soutien;
 - M. Denis Ricard, conseiller soit la personne à titre d' élu responsable concernant les « Aînés »;

- M^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice des activités de loisirs, culturelles et communications, soit la personne nommée responsable pour la Municipalité de Saint-Alexis du projet;
- Le maire, M. Robert Perreault, soit la personne désignée comme interlocuteur de la Municipalité de Saint-Alexis auprès du ministère de la Famille et que celui-ci soit autorisé pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis à signer la convention d'aide financière et la reddition de compte.

2017-08-10

BIBLIOTHÈQUE SAINT-ALEXIS
CRÉVALE/ESPACE ADO

ATTENDU le projet à être présenté au Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) par la bibliothèque municipale ayant pour titre « Espace ADO à la Bibliothèque de Saint-Alexis »;

ATTENDU QUE les principaux objectifs sont :

- Accroître et maintenir l'intérêt pour la lecture chez les jeunes de 10 à 20 ans;
- Garder un lien avec les jeunes et la bibliothèque;
- Offrir un milieu de vie pour les jeunes à la bibliothèque locale;
- Impliquer activement les jeunes dans la conception, la mise en œuvre des animations et des ressources offertes, etc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du formulaire de demande auprès du CRÉVALE;

ATTENDU QUE la bibliothèque de la Municipalité de Saint-Alexis souhaite présenter une demande au programme ci-avant mentionné;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis appuie la bibliothèque locale à présenter une demande auprès du Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE).

2017-08-11

DEMANDE DE SOUMISSIONS
TRAVAUX DE VOIRIE
RÉFECTION PARTIE CHEMIN GRANDE LIGNE
DÉCOHÉSIONNEMENT

Relativement au titre de la présente, sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents qu'une demande de soumissions publique pour la réfection d'une partie du chemin Grande Ligne, soit le décohesionnement, le rechargement et le recouvrement sur une distance approximative de six kilomètres soit faite en application de la Politique de gestion contractuelle et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité procède à l'appel d'offres public. Ledit appel d'offres demandé dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

ET QUE

La présente résolution est subordonnée et prendra effet à la délivrance par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec, direction générale des finances municipales de l'approbation du règlement d'emprunt portant le numéro 2017-040 ayant pour titre :

*« Règlement relatif à la réalisation de travaux de voirie
concernant la réfection d'une partie du chemin
Grande Ligne, à l'acquittement des honoraires
professionnels inhérents et à l'emprunt des argents
requis à ces fins pour la somme de 991 753,00 \$ »*

2017-08-12

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

- ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Alexis et de la qualité de vie de ses citoyens;
- ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;
- ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;
- ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;
- ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Différents sujets discutés et/ou informations transmises n'entraînent pas l'adoption de résolution.

■ Budget révisé OMH

- Les membres du conseil sont informés de la transmission par la Société d'habitation du Québec d'une documentation intitulée « Révision budgétaire 2017 » indiquant une contribution financière municipale de 4 181,00 \$ comparativement à celle de 2 851,00 \$ au printemps 2017.

■ Tirs de tracteurs antiques

- M. Gaston Wolfe, président du Comité organisateur de l'événement fait un bref rapport au conseil de la journée des tirs de tracteurs qui, malgré une météo incertaine en matinée, l'activité s'est soldée par un franc succès.

■ Festival Acadien

- M. Denis Ricard, membre du comité du Festival Acadien fait part de la 17^e édition du Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie du 10 au 19 août 2017, et plus particulièrement la veillée des conteurs tenue le vendredi 11 août 2017, à l'église de Saint-Alexis.

2017-08-13
Adoption des
comptes

Sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes pré-autorisés payés

Rémunération des élus et salaires des employés 30450,99 \$

Services contractuels des matières résiduelles, de déneigement, d'exploitation des ouvrages pour l'eau potable et eaux usées, de téléphonie et de messagerie, d'électricité, déductions afférentes aux salaires et avantages sociaux, remises gouvernementales, participation financière à l'OMH, affranchissement du compteur postal

19458,12 \$
49909,11 \$

Comptes à payer

Adélarde Éthier	415,41 \$
Alarme Beaudry	94,86
Asisto inc.	1479,73
Bélanger, Sauvé, avocats	2686,97
Centre Jardin Marius Guilbault	126,47
Commission scolaire des Samares	295,00
Comité consultatif d'urbanisme	250,00
DCA Comptable agréée inc.	1609,65
Distribution JF Parent inc.	31,50
Dunton, Rainville, avocats	198,91

EBI environnement inc.	1058,93
Épicerie, boucherie Caro-Dan	142,28
Équipement bureau Joliette inc.	215,00
Entretien Pays Vert	3689,34
Fonds d'information sur le territoire	16,00
Gazons Verkest	2265,02
Groupe ISM	48,86
Laboratoires Environex	430,25
Les éditions juridiques FD inc.	94,50
L'inspecteur canin	385,16
Loisir et Sport Lanaudière	75,00
Lignes M.D. inc.	480,60
Marion Asphalte	35467,48
M ^{me} Martine Thibodeau, directrice générale adjointe	171,31
M ^{me} Ginette Beauséjour, insp. en bâtiment et en environnement	874,88
M ^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice loisirs, culturelles et communications	150,00
M. Benoît Pelletier, insp. voirie	555,14
M. Robert Riopel	300,00
MRC de Montcalm	105837,00
Municipalité de Saint-Jacques	535,05
O. Coderre et fils ltée	1158,53
Petite caisse	39,08
Photographie Christine	132,22
Produits chimiques Sany inc.	81,97
S.B.C. Forêt	2201,77
Scellement de fissures d'asphalte inc.	2303,41
Serge Daigle, entrepreneur électricien	382,50
Techniclim	1025,64
Techsport inc.	5188,46
Univar Canada ltée	3311,09
VoxSun	22,97
Xerox Canada ltée	666,72
Yukka aménagements paysagers	<u>4750,00</u>
	<u>181244,66</u> \$

2017-08-14

Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Rémy Lanoue,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier
